

ÉLECTION DE LA DÉLÉGATION DU DISTRICT de FOOTBALL DE LOIRE ATLANTIQUE POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE

APPEL A CANDIDATURE

L'élection de la délégation du District de Football de Loire-Atlantique pour l'Assemblée Générale de la Ligue des Pays de la Loire aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2024.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert du 08 avril 2024 au 16 mai 2024, à minuit.

Toute candidature doit être transmise par courrier recommandé avec accusé réception, envoyé au District, à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales, à l'adresse suivante : DISTRICT DE FOOTBALL DE LOIRE ATLANTIQUE
A l'attention du Président de la CDSOE
14 rue du Leinster
CS 44502
44245 LA CHAPELLE SUR ERDRE CEDEX

Rappels:

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 12.5.6 des Statuts du District,
- conformément à l'article 12.2.2 des Statuts de la Ligue, l'Assemblée Générale du District doit élire 11 délégués appelés à représenter les clubs du District à l'Assemblée Générale de la Ligue,
- toute candidature doit être présentée de manière individuelle
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.



ÉLECTION DE LA DÉLÉGATION DU DISTRICT de FOOTBALL DE LOIRE ATLANTIQUE POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE

ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JUIN 2024

DÉCLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

A remplir et à envoyer au District par courrier recommandé avec accusé réception avant le 16 MAI 2024 à minuit, dernier délai, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature et à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Je soussigné(e), Madame	/ Monsieur (rayer la mention inutile)
NOM:	
Prénoms :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse du domicile :	
Adresse électronique :	
Numéro de licencié :	
•	dat à l'élection de la délégation du District de Football de Loire-Atlantique pour a Ligue des Pays de la Loire,
. d'aucune interdi . d'aucune sanctio	4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur ne faire l'objet : ction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal on d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif, terdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.
Fait à	le
Signature :	

Rappel : tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 12.5.6 des Statuts du District.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature une copie d'une pièce d'identité du candidat.

